

Mettet Supermoto Ladies Challenge

30-31 JUILLET 2022 / 7-8-9 OCTOBRE 2022

A) PRESENTATION

En marge des courses « SUPERMOTO DES NATIONS » les 30-31 juillet 2022 et « 35^{ème} SUPERBIKER 2022 » les 7-8-9 octobre 2022, le R.U.M.E.S.M. (Royal Motor Union Entre Sambre et Meuse) organise le Mettet Supermoto Ladies Challenge. Cette épreuve sera régie par les règlements FIM et FMB-BMB en vigueur et le règlement particulier de l'épreuve. Par son inscription, le pilote se soumet à toutes ces réglementations.

B) CIRCUIT

Les deux compétitions auront lieu sur un parcours mixte asphalte-terre. En juillet, sur le circuit du Supermoto des Nations tracé sur et aux abords du circuit Jules Tacheny (longueur d'environ 2000m). En octobre, sur le tracé du célèbre Superbiker (longueur d'environ 1700m)

C) PILOTES ADMIS

L'épreuve est uniquement ouverte aux dames à partir de 15 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et doit être atteinte au moment des premières vérifications techniques de la manifestation en question. (Art.10 Code sportif FMB)

Les participants doivent être en possession d'une licence valable.

1. Toute licence Europe Open Supermoto, émise par FMWB/Motorsport Vlaanderen) ou licence internationale Supermoto émise par une fédération reconnue par la FIM et validée pour l'année en cours , est acceptée.

2. Les licenciés d'une fédération, reconnue par la FIM, et qui sont PAS en possession d'une licence Europe Open, sont autorisés à participer, si elles sont **en possession d'une ' autorisation de sortie '**, délivrée par leur fédération nationale

3. Les participants qui ne sont pas en possession d'une licence annuelle valable où qui sont pas **en possession d'une ' autorisation de sortie '**, pourront participer sous la couverture d'une licence « 1 événement » à demander via l'application Magelan <http://fmb-bmb.magelan.be/>
OBLIGATOIREMENT AVANT LA MANIFESTATION.

La demande de licence « 1 événement » pour un pilote mineur résidant en Belgique devra être OBLIGATOIREMENT accompagnée de l'autorisation parentale signée des parents légalisés par l'administration communale. Ce document est également à télécharger sur l'application Magelan <http://fmb-bmb.magelan.be/> **OBLIGATOIREMENT AVANT LA MANIFESTATION.**

Aucune licence 1-évènement sera délivrée à un coureur mineur, résidant à l'étranger

D) MOTOS ET EQUIPEMENT

Les motos sont des TM 300 cc 2 TEMPS. Elles sont mises à disposition pour le week-end, ainsi que le carburant et les pneus. Seules les pièces abîmées ou détruites suite aux chutes seront à charge des pilotes et seront fournies par l'équipe TM présente sur place

PRESCRIPTIONS CONCERNANT EQUIPEMENT

Consultez le règlement technique Supermoto 2022 publié sur le site web de la FMB: www.fmb-bmb.be

E) ENGAGEMENTS

Le prix de l'engagement est fixé à 200€ par course, package moto TM compris. Ce prix donne droit aussi à 3 entrées (1 pilote et 2 accompagnants) ainsi qu'à l'emplacement dans le paddock. Les engagements se feront en ligne sur le site internet du club via le formulaire disponible à partir du 19 avril. Les engagements et paiements devront nous parvenir au plus tard le 30/06/2022 pour l'épreuve de juillet et le 09/09/2022 pour l'épreuve d'octobre.

F) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

2 essais officiels chronométrés de 2 X15 min., 1 warm-up de 10 min. et 2 manches de 15 minutes+1 tour

G) HORAIRES ET FORMALITES

Le règlement particulier, les horaires, aussi bien des formalités sur place (administratives et techniques) que des essais et courses seront communiqués ultérieurement.

H) PODIUM

Le podium est prévu après l'arrivée de la course. Une coupe sera remise aux trois premiers. Une remise des prix pour le classement cumulé des journées de juillet et d'octobre est aussi prévue.

I) Transpondeur

Une caution de 100€ pour le boîtier et de 5€ pour l'attache sera demandée à chaque pilote.